

L'économie gâtinaise se caractérise par une sphère productive importante avec une forte présence de l'agriculture, notamment de l'élevage, et un tissu économique constitué en grande majorité de PME, avec une forte présence de la métallurgie et de l'agro alimentaire.

La stratégie du contrat s'articule autour de 2 axes :

1. L'attractivité du territoire, ferment de la revitalisation de la Gâtine : conduire une politique d'attractivité axée sur la jeunesse, la revitalisation économique urbaine, le renforcement du maillage en services de santé et l'affirmation d'une économie touristique
2. Soutenir les fleurons de la Gâtine : appui aux filières du territoire et à sa qualité environnementale, paysagère et patrimoniale.

*Le contrat, le diagnostic du territoire et le plan d'actions sont annexés.*

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : au titre du développement touristique, la réhabilitation du Vieux Relais d'Airvault en tiers-lieu touristique et culturel. Au titre du soutien aux filières locales, la maison de la Parthenaise et une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle de la Gâtine. Au titre de la préservation et de la qualité environnementale, paysagère et culturelle, le soutien au programme d'action territoire vert et bleu de la Gâtine.

Une aide à l'ingénierie territoriale est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre du contrat, à l'échelle du PETR.

## **Le contrat de dynamisation et de cohésion de Saintonge Romane**

Le territoire du Pays de Saintonge Romane est composé de la Communauté d'Agglomération de Saintes, des Communautés de communes de Cœur de Saintonge et de Gémozac et de la Saintonge Viticole. Le territoire de contractualisation couvre 74 communes, réparties dans 4 EPCI et regroupe 90 113 habitants.

Disposant d'atouts naturels reconnus par l'ensemble des acteurs, le territoire doit mettre en œuvre une gouvernance efficace et initier une stratégie de développement à l'échelle de la Saintonge Romane.

Le pôle de Saintes a bénéficié pendant longtemps d'un développement naturel autour du commerce et des activités ferroviaires. Récemment, il a été marqué par les fermetures (Saintronic, Crédit-Agricole vers La Rochelle) et des réductions d'effectifs (Technicentre SNCF) qui semblent l'avoir entraîné dans une spirale négative.

Le territoire possède néanmoins de nombreux atouts afin de se positionner à l'échelle régionale : un pôle en matière de santé humaine et action sociale, un pôle autour de l'économie sociale et solidaire (ESS) en valorisant les compétences locales en agriculture (circuits-courts) et en s'appuyant sur les acteurs historiques du secteur (COOP Atlantique). Enfin, des opportunités de développement nombreuses autour des secteurs clés et/ou historiques (Transport-Logistique, économie résidentielle en se positionnant en complémentarités avec les territoires voisins).

A proximité, La Communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole et la Communauté de communes de Cœur de Saintonge bénéficient d'une ruralité active d'une dynamique démographique positive (effet rétro-littoral) et développent des activités résidentielles (santé humaine et action sociale).

La stratégie du contrat s'appuie sur 4 enjeux :

1. Engager une stratégie de reconquête économique dans un contexte de retournement, éveiller de nouveaux relais de croissance
2. S'orienter vers un territoire à énergie positive
3. Redynamiser les centralités et les fonctions urbaines
4. Améliorer la gouvernance et promouvoir la coopération interterritoriale.

*Le contrat, le diagnostic du territoire et le plan d'actions sont annexés.*

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : accompagnement à l'avant-projet de Ferrocampus, grand projet soutenu par la Région (cluster de formations autour des métiers du ferroviaire), création d'un "Pôle Innovation" (dont un Fablab), création d'un atelier de transformation collectif de produits locaux, réponse à l'appel à projet Nouvelle Organisation Territoriale Touristique (NOTT), préservation et valorisation des aqueducs gallo-romains, rénovation thermique des bâtiments publics, aménagement du Pôle d'échanges Multimodal (PEM) Parc Centre Atlantique et du PEM Gare SNCF.

## **Le contrat de dynamisation et de cohésion du Sud Charente**

Le territoire de contractualisation correspond au périmètre du Pays Sud Charente (syndicat mixte), réunissant la Communauté de communes 4B Sud Charente et la Communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne.

Le Sud Charente rassemble 91 communes pour 38 222 habitants, Barbezieux-Saint-Hilaire constituant le principal pôle de proximité avec près de 5000 habitants.

Les données démographiques, sociales et économiques sont caractéristiques d'un territoire rural, restant largement à l'écart des dynamiques de développement périurbain.

Le Sud Charente souhaite valoriser les ressources spécifiques du territoire (productions agricoles de qualité, forêt-bois, métiers d'art, activités de tourisme et loisirs...) et explorer de nouvelles filières créatrices d'emploi et de valeur ajoutée (activités aéronautiques, numérique, énergies renouvelables, économie sociale et solidaire...), en initiant de nouveaux partenariats avec les pôles urbains de proximité (agglomération d'Angoulême et métropole bordelaise).

Une attention particulière est également portée par les collectivités du Sud Charente à la problématique de revitalisation des centres-bourgs, répondant aux enjeux d'adaptation des services, de mobilité, et d'attractivité du territoire.

La stratégie du contrat s'appuie sur 2 enjeux :

Axe 1 : Renforcer l'économie par une stratégie affirmée de développement en lien avec les agglomérations environnantes et la métropole bordelaise

Axe 2 : Promouvoir l'attractivité résidentielle et touristique : accueillir durablement de nouvelles populations.

*Le contrat, le diagnostic du territoire et le plan d'actions sont annexés.*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20181022-lmc100000252782-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/10/2018  
Retour Préfecture : 30/10/2018